



**AMBITIONS FORÊT 2030 :  
MOBILISATION DE LA RÉGION POUR RELEVER  
LES DÉFIS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS DANS LE  
CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Rapporteur : Dominique ROUZIÈS**

**Délibération  
Séance plénière du 26 juin 2023**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> commissions en date du 14 juin 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 19 juin 2023,

Monsieur Dominique ROUZIES, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité :

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 40

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire  
Éric CHEVÉE

Le rapport rappelle, en préambule de ses propositions, les principales données régionales concernant la forêt, l'évolution récente des contraintes climatiques et les enjeux de la filière bois. Il aurait été souhaitable de compléter ces éléments par quelques données à l'échelle nationale et même internationale car depuis bien longtemps la production de bois et toute l'activité économique qui s'y rattache, sont très largement conditionnées par les politiques forestières de nos voisins européens et l'explosion du marché chinois, sans parler des grandes zones de productions mondiales (Russie, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Afrique et Asie du Sud-Est).

L'extrême diversité de la forêt française (190 espèces d'arbres inventoriées contre seulement 51 en Allemagne et 26 en Suède), est à la fois une richesse, mais également sa faiblesse. Elle explique que notre pays qui possède au niveau européen la 4<sup>ème</sup> surface forestière, le 3<sup>ème</sup> stock de bois et la première forêt feuillue enregistre, malgré tous ces atouts, un déficit chronique du commerce extérieur de sa filière bois (7,4 milliards d'euros en 2019).

Le bilan des actions conduites au niveau régional depuis 2008 au travers des Contrats d'Appui aux Filières (CAP) reste très mitigé. Il faut cependant relativiser la faiblesse de ces résultats car tout ce qui se rattache à la gestion forestière se réfère à une échelle temps hors du commun. Le cycle de la production forestière est au minimum d'une vingtaine d'années en populeculteur, d'une soixantaine d'années pour les productions résineuses et d'un siècle et demi pour le chêne, produit phare de notre région.

La nouvelle stratégie forêt-bois régionale reprend pour l'essentiel le contenu des objectifs fixés antérieurement. Sur ce point, il faut souligner que cette démarche est en l'occurrence bien adaptée à cette filière qui a besoin de choix politiques stables sur du long terme.

L'accent est clairement mis sur l'impérieuse nécessité de prioriser toutes les actions visant à permettre aux milieux forestiers de faire face à l'évolution assez récente et brutale du réchauffement climatique. L'enjeu du renouvellement des peuplements, par une augmentation de la mobilisation du bois, est mentionné comme essentiel.

L'objectif ambitieux d'augmenter dans les quatre ans à venir de 500 000 m<sup>3</sup> la récolte annuelle, qui stagne depuis ces dernières années à 2 millions de m<sup>3</sup>, devra passer par une mobilisation d'une partie du stock de bois situé dans les forêts privées, de surfaces inférieures à 25 ha. En effet, elles ne sont pas contraintes à des engagements de gestion durable de la part de leurs propriétaires.

Si cet objectif de récolte peut paraître ambitieux en comparaison des volumes moyens des années antérieures, il reste cependant très loin de la production naturelle, annuelle, de bois par la forêt régionale, estimée à 5,5 millions de m<sup>3</sup>. Cela montre que l'objectif d'augmentation de récolte reste extrêmement raisonnable et tout à fait conciliable avec les attentes des citoyens sur tous les critères d'amélioration de la qualité de leur environnement.

## **ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX**

Comme le rapport le souligne avec justesse, cette redynamisation de la production forestière ne fera qu'accompagner un ensemble de mesures visant non seulement au renforcement de la protection de la biodiversité mais également au développement de sa richesse. Les milieux forestiers sont de très loin les plus vertueux et la forêt privée en particulier fait depuis des

décennies de la protection de biodiversité. La sous-exploitation de la forêt privée sur des centaines de milliers d'hectares a permis de constituer dans notre région des grandes zones de préservation de la biodiversité.

Il faut souligner le fait que la gestion forestière a intégré depuis de nombreuses années dans ses référentiels une prise en compte importante de la

préservation de la biodiversité au travers de ses Documents de Gestion Durable (Plan Simple de Gestion) et qu'il est démontré qu'une exploitation raisonnable ne porte pas préjudice à la biodiversité et va même jusqu'à l'enrichir dans certains cas. Le rapport n'aborde pas le développement de la certification forestière gérée en association avec des organismes environnementalistes. Celui-ci est pourtant important car il est venu renforcer les mesures de protection de l'environnement applicables à la sylviculture garantissant au consommateur que le produit bois qu'il achète est issu d'une forêt gérée durablement.

Les enjeux environnementaux et sociétaux de la gestion forestière pour les années à venir sont donc assez largement pris en compte dans les objectifs fixés par le Conseil Régional dans sa nouvelle stratégie et notamment toutes les conséquences que peuvent entraîner le réchauffement climatique pour l'avenir des forêts.

Le rapport reste très centré sur le développement économique de la filière bois. Les actions sont un peu réductrices en termes d'ambition pour la biodiversité. Elles ne prennent pas en compte la nécessité de préserver le vieux bois, ni l'ensemble

des zones de protection (il n'y a pas que les zones Natura 2000). La Stratégie nationale biodiversité 2030, celle sur les aires protégées, et les Assises de la forêt 2022 ont décidé la nécessité de créer d'ici 2025 un Plan national d'action « Vieux bois et forêts subnaturelles » pour les protéger et préserver la grande biodiversité qui y est associée. Il est ainsi compliqué de préserver la biodiversité tout en augmentant la production de bois, au moins dans les bois anciens (tout type de forêts et linéaires boisés). Il est donc important de soutenir plus les diagnostics biodiversité, peu financés par la stratégie régionale. De même, il faudrait ajouter le financement de cartographie des vieux bois et forêts.

Les liens entre agriculture et forêt sont peu abordés dans le rapport. Notamment l'agroforesterie est quasi absente du rapport. Or il semble difficile de la traiter à part de la stratégie bois et forêt de la région.

Le rapport appelle à renforcer les aides aux plantations de peupliers, lors d'opération de renouvellement de la forêt.

Le CESER rappelle également l'importance de la préservation des zones humides, notamment des tourbières.

## **UN RÔLE RENFORCÉ DES PARTENAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION, MAIS SANS AIDE FINANCIÈRE**

Pour la mise en œuvre de sa nouvelle politique visant à récolter plus de bois en forêt privée, la Région prévoit de s'appuyer en complément des missions conduites par FIBOIS (association de l'interprofession de la filière Forêt-Bois régionale) sur les compétences du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière). C'est une orientation nouvelle par rapport aux années précédentes, justifiée par la volonté de récolter plus de bois dans les forêts de moins de 25 ha. Cela devrait apporter plus de cohérence et d'efficacité au regard des ambitions affichées.

Le souhait de la Région de passer le seuil d'application du Plan Simple de Gestion (PSG) aux propriétés de 20 ha au lieu de 25 actuellement entraînera une augmentation considérable du nombre des dossiers à instruire par le CRPF

(délégation régionale du CNPF), d'environ 40 %. Or, la structure est déjà au-delà de sa capacité normale d'instruction compte tenu du budget de fonctionnement dont elle dispose. Instruire un Plan Simple de Gestion (PSG) pour une forêt de 22 ha représente une charge de travail très comparable à celui pour une forêt d'une centaine d'ha. De plus, le travail en amont pour contacter les propriétaires des forêts concernées est très chronophage. La mise en place des financements nécessaires à la réalisation de cet objectif sera un investissement particulièrement lourd.

Le CNPF a pour mission de sensibiliser tous les propriétaires de plus de 10 ha à la gestion de leur forêt. Il le fait en coordination avec des structures associatives, les Groupes de Progrès, depuis 2019. Ces associations, présentes dans chaque

département, effectuent un travail de terrain important, et depuis longtemps, auprès des propriétaires de petites surfaces. Elles mériteraient de bénéficier d'aides régionales dans le cadre de cette nouvelle politique pour leur permettre de mieux collaborer à la mission confiée au CNPF. Ces groupes de progrès autrefois subventionnés par les chambres d'agriculture et les conseils départementaux ont vu toutes ces

## **FAIRE FACE AUX RISQUES**

La simple protection des milieux forestiers et la biodiversité qu'ils hébergent semble de nos jours un enjeu majeur dans le contexte d'un réchauffement climatique brutal et de grande ampleur. Des phénomènes de dépérissement sont constatés sur plusieurs espèces.

La prise en compte du risque incendie nécessite un maximum de réactivité et une parfaite coordination de tous les acteurs concernés pour une intervention efficace des Services Départementaux d'Incendie et de Secours. Ainsi, dans les forêts privées, les dessertes sont

## **COMMUNIQUER**

Le volet forestier de la stratégie aborde opportunément la mission de communication auprès du public qui incombe à la Région. Il s'agit notamment d'accompagner sa politique

## **SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS DE TRAVAUX FORESTIERS ET LES SCIERIES**

Les orientations données dans le volet forestier poursuivent la politique engagée dans le cadre des CAP précédents. Cette continuité d'action est louable et indispensable compte tenu de la poursuite des fermetures des petites et moyennes scieries, depuis vingt ans. L'aide aux Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) s'avère également indispensable.

Il convient de soutenir toutes les actions liées au recrutement des élèves et leur orientation vers les formations de la filière bois, et plus particulièrement des travaux forestiers. Le CESER souligne qu'il pourrait être également intéressant de proposer à des gens en recherche d'emploi de se tourner vers les métiers de la forêt.

aides disparaître progressivement au cours des dix dernières années.

La prise de contact et le travail avec les propriétaires de petites superficies pour augmenter leur récolte de bois devra prendre en compte le fait qu'un certain nombre d'entre eux sont également agriculteurs.

globalement extrêmement déficientes. Il ne s'agit plus maintenant de se soucier des conditions de desserte pour l'exploitation forestière mais bien de la mise en place dans l'urgence d'un dispositif de protection. Les besoins dans ce domaine sont immenses et la charge financière à engager pour réaliser les infrastructures nécessaires est considérable. Les maigres résultats obtenus au cours des CAP précédents malgré les aides mises à disposition doivent alerter sur l'inertie considérable qu'il va falloir vaincre dans cette action primordiale.

d'augmentation de récolte des bois régionaux dans un contexte où concilier les usages économiques et les usages sociaux de la forêt s'avère de plus en plus difficile.

Le CESER constate que ce sont très souvent des micros entreprises ou des autoentrepreneurs qui s'occupent de sortir le bois de la forêt. Aider ces entreprises de travaux forestiers favorisera à la restructuration de l'ensemble de la filière et des scieries.

Le rapport présenté met parfaitement en évidence l'interdépendance de tous les stades de la filière. Elle conduit à une budgétisation par la Région assimilable à un saupoudrage d'aides financières. Elles semblent souvent bien faibles faces aux ambitions des objectifs affichés.

\*

\* \*

## CONCLUSION

Dans un contexte de marché du bois mondialisé et soumis aux conséquences du réchauffement climatique, le choix proposé dans la stratégie régionale de prioriser l'exploitation de son stock de bois locaux pour reconstruire l'outil industriel de sa filière bois peut constituer une option valable, même si les incertitudes sont nombreuses quant aux conditions à réunir pour atteindre les objectifs fixés. Pour le CESER, la limitation de l'import et de l'export de bois est un sujet important. Le CESER incite la Région à aller au-delà de la prescription du bois d'œuvre local dans la construction, et la promotion de produits régionaux. Un dialogue, et une coordination pourrait être mise en place par la Région et ces partenaires entre les entreprises de transformation du Centre-Val de Loire (menuiseries, constructeurs...) et les acteurs de la production de bois pour mieux mettre en adéquation la récolte de bois avec leurs besoins. Il en va de même pour les chaufferies biomasse, peu abordées par le rapport. Soutenir la filière forêt-bois régionale, comme le note le rapport, c'est investir dans une industrie non délocalisable, principalement constituée de circuits courts et implantée en zones rurales.

# **INTERVENTIONS DES GROUPES**



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 26 JUIN 2023

### **Avis du CESER relatif au rapport « Ambition forêt 2030 »**

#### **Intervention de Monsieur Frédéric Breton**

**Au nom du groupe : Groupe des Associations, des Institutions de l'Economie Sociale, Solidaire et de l'Environnement**

Monsieur le Président du CESER, Madame la Vice-présidente du Conseil régional, Mesdames et Messieurs les Vice-président(e)s, chères et chers collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

L'avis souligne, et complète avec de solides arguments, les points forts d'une ambition forestière de la Région fortement centrée sur l'économie et le développement de l'exploitation forestière. Il eut toutefois été opportun d'insister, à l'instar de la Région, sur le rôle multifonctionnel des forêts. C'est cette omission, conjuguée aux critiques peu incisives des propositions peu ambitieuses en termes d'actions en faveur de la biodiversité forestière, qui font les limites de l'avis. Avis qui renforce ainsi celles de la stratégie régionale. L'avis oublie la stratégie européenne forêts 2030 qui vise à préserver les dernières vieilles forêts et forêts primaires en Europe. Celles-ci sont un enjeu majeur peu cité dans le rapport. Leur identification, sans se limiter à une cartographie du « vieux bois » ou à des diagnostics biodiversité, est une nécessité. Le « vieux bois » est intéressant mais n'est pas synonyme de « Vieilles forêts » qu'il convient de préserver en ne se contentant pas de mobiliser les seules dispositions liées à Natura 2000. L'ambition régionale en faveur de la biodiversité forestière et des vieilles forêts gagnerait à mobiliser d'autres outils comme les Réserves Naturelles Régionales, les Obligations Réelles Environnementale ou les aires protégées par acquisition de foncier.

L'avis reconnaît la pertinence, justifiée, de l'objectif de récolter plus de bois dans les forêts privées de moins de 25 Ha. Il ne précise toutefois pas que l'absence de connaissance des vieilles forêts régionales, pour l'essentiel présentes dans des forêts privées de moins de 25 ha, pourrait justement conduire à leur exploitation et leur destruction.

A ce sujet, l'avis pourrait aussi mettre en avant que cet objectif doit bien être conditionné à l'appropriation par les propriétaires concernés et les sociétés intervenantes de modes de gestion durables, notamment concernant la préservation de la biodiversité à la fois en phase d'exploitation et lors des opérations d'extraction du bois. Le rapport régional mentionne à ce sujet son soutien au travail de préconisations réalisé au sein de la coalition « Bois-Energie et Biodiversité » de la COP



régionale, ayant abouti à une charte signée par plusieurs acteurs de la forêt en région. Il serait opportun ici d'élargir l'engagement dans ces préconisations aux nouvelles personnes et acteurs que l'on souhaite mobiliser.

Par ailleurs, il est bien que l'avis rappelle l'importance de préserver les zones humides. Mais faire le lien direct avec le risque que peut faire peser, en vallées alluviales plus qu'en tourbières, la volonté de redévelopper la populiculture en aurait renforcé la portée.

Les forêts ont un rôle multifonctionnel majeur, et il est vraiment regrettable que les ambitions en faveur de la biodiversité forestière ne soient pas au niveau de celles du développement économique. Et ce alors que, pour l'avenir, tout l'enjeu réside dans la nécessaire conciliation de tous les usages de la forêt.

Notre groupe s'abstiendra sur l'avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 26 JUIN 2023

### **Avis du CESER relatif au rapport « Ambition forêt 2030 »**

#### **Intervention de Monsieur Samuel SENAIVE et Madame Isabelle PAROT**

#### **Au nom du groupe : Groupe des Associations, des Institutions de l'Economie Sociale, Solidaire et de l'Environnement**

Monsieur le Président du CESER, Madame la Vice-présidente du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs les Vice-président(e)s, chères et chers collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement et complète la première rédigée sur ce sujet « Ambition Forêts 2030 ».

Les écosystèmes forestiers contribuent fortement à la préservation de la ressource en eau, assurant une filtration efficace de l'eau au niveau des sols. La première protection de la ressource passe par un boisement adapté au milieu, la pérennité d'un couvert forestier et des pratiques de gestions raisonnées (éviter les coupes rases qui augmentent le ruissellement par exemple...).

Notre groupe tient à appuyer le fait que la tendance favorable, exprimée dans le rapport de la région et dans l'avis de notre assemblée, pour une production accrue de bois de peupliers ne peut s'effectuer au détriment de zones humides ou prairies alluviales.

Il est à considérer ici que le choix d'essences adaptées est essentiel pour préserver la ressource en eau et ceci particulièrement aux abords des milieux aquatiques (cours d'eau...)

Ensuite, au regard de l'accélération des effets du changement climatique, notre groupe exprime son inquiétude face à une difficulté croissante de concilier les enjeux de préservation de notre biodiversité forestière, face aux nouvelles et nécessaires contraintes de prise en compte du risque incendie.

Enfin, dans un contexte d'urgence où des dépérissements sont déjà constatés sur nos essences patrimoniales, et allant de fait dans le sens d'une réduction de production de la biomasse, une interrogation est aussi posée quant à la pertinence de l'ambition, à court terme, de quadrupler le volume d'extraction de bois en région. Celle-ci pourrait alors accentuer le dépérissement ou la perte de biomasse. Il a notamment été bien rappelé les cycles très longs de constitution de potentiels nouveaux boisements par plantation, et que l'on n'a par ailleurs pas de réelles certitudes quant aux choix des « nouvelles » essences qui seront viables et pérennes.

Une stratégie alternative plus raisonnée pourrait au contraire favoriser l'expérience d'une résilience, d'une adaptation et d'une capacité de régénération naturelle des boisements existants, dont il a été justement rappelé la grande diversité d'essences encore présente dans notre région.

Notre groupe s'abstiendra sur l'avis.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 26 JUIN 2023

**Avis du CESER relatif au rapport « Ambition forêt 2030 »**

**Intervention de Madame Rose-Marie DUVEAU**

**Au nom du groupe CFDT**

Monsieur le Président du CESER, Madame la Vice-Présidente du CR, Monsieur le Rapporteur,

Le conseil régional a vu ses compétences étendues dans le domaine forestier avec la gestion décentralisée des fonds FEADER, elle propose une nouvelle stratégie forêt-bois avec l'appui de l'association de l'interprofession de la filière Forêt-Bois régionale FIBOIS et sur le Centre National de la Propriété Forestière CNPF.

Notre région CVL est couverte à 32% de forêts, 12% des boisements appartiennent au domaine public et sont exploités et gérés par l'ONF.

La forêt ne cesse de croître en France depuis plus d'un siècle, notamment à cause des terrains délaissés qui s'enforestent, ce sujet a été traité dans notre rapport sur la déprise agricole.

En France métropolitaine 75 % des forêts sont privées et on recense 4 millions de propriétaires possédant en moyenne 4ha. En effet de nombreux particuliers se retrouvent par héritage propriétaire de bois et forêt alors qu'ils n'ont aucune notion sur la gestion et l'entretien, certains ne savent même pas où les parcelles se situent réellement. Parfois elles sont tellement morcelées par divisions successives qu'elles sont difficiles à trouver et inaccessibles les chemins d'accès n'ayant pas été entretenus voire cultivés.

De fait on trouve des surfaces boisées avec un mélange d'essences différentes difficilement exploitables. Ces propriétaires, non forestiers, sont souvent très démunis et souhaiteraient pouvoir bénéficier de conseils. Un lieu d'information facilement identifiable serait nécessaire pour les non-agriculteurs et sylviculteurs.

La forêt dont l'écosystème est fragile, a de multiples fonctions : qualité des paysages, source d'énergie, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, filière économique. Elle porte beaucoup de paradoxes, elle séquestre et stocke du CO2 mais consomme de l'eau, certaines vieilles forêts regorgent de biodiversité et demandent à être sanctuarisées. L'évolution du climat nécessite d'organiser la lutte contre les incendies dans chaque département mais le fauchage d'herbe préventif le long des chemins et le passage des engins de lutte contre les incendies, comme de débardage, risque de tasser les sols.

L'objectif régional est de mieux exploiter, sur la base du volontariat, les forêts privées comprises entre 12 et 25 ha, qui ne sont pas soumises à l'établissement d'un plan de gestion. Les ambitions sortir du bois, le transformer puis l'utiliser localement et enfin replanter des essences plus résistantes à la sécheresse en partenariat avec les acteurs locaux, nous paraissent aller dans le bon sens.

La valorisation de la ressource bois est nécessaire pour pérenniser la filière qui fournit en matériaux la construction, la tonnellerie, l'outillage, la papeterie, l'emballage, les meubles, le bois de chauffage...

En France 400 000 emplois sont liés à la forêt. Valoriser le travail forestier dans les filières de formation et orienter les jeunes et les demandeurs d'emplois vers ces métiers sera une nécessité pour soutenir ces ambitions.

Toutefois nous nous interrogeons avec le rapporteur sur le montant des moyens tant humains que matériels alloués à l'ensemble de ces objectifs.

La CFDT votera l'avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 26 JUIN 2023

**Avis du CESER relatif au rapport « Ambition forêt 2030 »**

**Intervention de Monsieur Raphaël TILLIE**

**Au nom du groupe : CGT**

Monsieur le Vice-Président du CESER, Madame la Vice-Présidente chargée de l'Agriculture et de l'alimentation, Monsieur Le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Conseiller-es

Aujourd'hui, le rapport « l'ambition forêt 2030 » présenté par le Conseil Régional est soumis à l'avis du CESER.

L'intrication régionale, nationale et internationale dans la gestion des forêts est évoqué dans cet avis.

De nombreux éléments, rappellent le rôle de la sylviculture face aux défis climatiques et de biodiversité qui deviennent des éléments concrets de notre réflexion.

Dans le contexte actuel, la CGT, remarque et souligne que la préservation d'une terre vivable doit se faire par des mesures à long terme, sur la gestion des forêts, son rôle essentiel dans la captation de carbone et de préservation de la biodiversité, mais aussi par des emplois justes et sociaux et la séquestration du carbone comme le souligne les experts internationaux sur ce point.

La CGT, au-delà de politiques sociales et salariales, s'interroge sur une politique publique régionale qui finance des bénéfices aux entreprises privées. L'exploitation privée ne doit pas devenir une rente et des dividendes. 14 millions investis dont 50 % financés par les fonds publics régionaux, cela demande de la transparence dans les conditionnalités sociales et environnementales

La CGT déplore que les billes de bois sortent de notre région pour être débitées voire transformées à l'autre bout de la planète. La CGT propose de créer une filière de traitement des différentes qualités de bois, notamment celle du bois de deuxième qualité qui pourrait bénéficier d'une implantation régionale pourvoyeuse d'emplois valorisants et non délocalisables.

La CGT considère que l'utilisation locale de cette ressource est négligée, surtout dans un contexte d'un programme lié à l'exportation. La région s'éloigne d'une économie circulaire.

Pour notre organisation syndicale, la formation, qui est à une compétence régionale, peut-être une stratégie commune pour développer les postes et l'évolution de cette stratégie « ambition forêt ».

Pour autant, notre regard se tourne vers les aides et le budget très réduit de la filière sylvicole dans leur programme de formation. Quelle évolution et quel bilan pour l'emploi ? Pourquoi un nouveau pôle de formation ? La Région en lien avec la DRAAF, doit regarder ce qui existe et notamment le nombre de places dans les filières agricoles.

Quant aux agents de l'ONF, une alarme de ces personnels depuis plusieurs années, nous rappelle que l'État a laissé tomber cette ressource humaine, qui voit ses effectifs se réduire et arrivent aujourd'hui un stade critique.

Selon la CGT, malgré les annonces de l'État, leurs services ne peuvent plus être à la hauteur des enjeux climatiques et du maintien de la biodiversité.

Quel rôle peut donc tenir cette office dans une région où 88 % de la forêt est privée ?

Comment la région peut-elle estimer qu'ils joueront un rôle de régulateur pour toutes les forêts régionales ?

La Cgt note aussi que régionalement, la filière bois a fait depuis quelques années quelques titres dans la presse locale, voir nationale, sur des emplois informels ou des trafics avec des pays ne respectant pas les normes internationales sur la gestion des forêts.

Le CESER souligne régulièrement que nous avons à garantir à nos concitoyens-nes de vivre, de travailler et d'habiter sur un territoire compatible avec un avenir pour les générations futures. Ainsi, l'avis du CESER souligne des écueils dans la stratégie régionale comme le manque d'ambition pour la protection de la biodiversité, la nécessité de renforcer la filière en y intégrant le bois de chauffage. La CGT les partage.

Par contre, si la CGT apprécie la remarque du CESER de limiter les imports et les exports, aucune proposition n'est formulée si ce n'est de demander des aides publiques pour soutenir la filière alors que ce secteur est soumis au diktat du marché mondialisé que le CESER ne remet pas en cause.

Pour la CGT, les relations entre pays doivent être fondés sur la coopération et le partenariat non sur la concurrence.

Nous nous abstiendrons sur cet avis

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 26 JUIN 2023

**Avis du CESER relatif au rapport « Ambition forêt 2030 »**

**Intervention de Monsieur Hubert JOUOT**

**Au nom du groupe : URAF Centre-Val de Loire**

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

J'interviens au nom de l'Union Régionale des Associations Familiales Centre-Val de Loire.

Souhaitant développer une ambition pour la filière forêt-bois, la région a élaboré une stratégie en conséquence, et a identifié dix-sept actions.

Plusieurs d'entre elles intègrent l'adaptation au changement climatique et notamment la protection contre le risque incendie. L'accroissement de la violence des phénomènes météorologiques dont les coups de vent et tempêtes, constitue un facteur important d'endommagement, voire de destruction des espaces boisés impactés, ainsi la tempête survenue en automne 1987 qui a dévasté de nombreux boisements en Bretagne.

Il serait ainsi souhaitable de prévoir la possibilité de mettre en place des aides adaptées pour permettre la reconstruction des boisements dévastés.

Nous voterons l'avis.



# CESER

Centre-Val de Loire  
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

---

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : [ceser@centrevaldeloire.fr](mailto:ceser@centrevaldeloire.fr)  
[ceser.centre-valdeloire.fr](http://ceser.centre-valdeloire.fr)